



# Communiqué de presse

Montpellier, le 8 juin 2026

## **Association « Le Printemps des comédiens »**

La CRC Occitanie a procédé au contrôle des comptes et de la gestion pour les exercices 2019 à 2024 de l'association *Le Printemps des comédiens*. L'association organisait chaque année à Montpellier au mois de juin l'un des plus importants festivals de théâtre après le festival d'Avignon. Plus de 20 000 spectateurs assistent à quelque 80 représentations de pièces issues du répertoire traditionnel ou de textes contemporains.

Créée à l'initiative du département de l'Hérault à la fin des années 1980, l'association *Le Printemps des comédiens* a bénéficié d'un soutien financier public significatif sur la période 2019-2024. En 2023, la métropole de Montpellier ambitionnait de rationaliser l'offre culturelle implantée au sein du Domaine d'O dont le département lui a transféré la gestion depuis 2018. La création de l'établissement public de coopération culturelle du Domaine d'O n'aboutira finalement qu'en 2025 notamment en raison des incertitudes financières pesant sur l'association. Ce nouvel établissement public a porté le festival 2025. Pour autant, l'association n'est à ce jour pas dissoute.

### ***D'importants dysfonctionnements de gestion et de contrôle...***

Le contrôle de l'association Le Printemps des comédiens met en lumière plusieurs dysfonctionnements notables, qui ont été favorisés par un certain effacement des instances de gouvernance au profit du seul directeur. Ces instances de gouvernance, composées en grande partie de financeurs (Département et métropole) n'ont pas exercé pleinement les fonctions de contrôle et d'administration qui leur incombaient statutairement.

Ainsi, sans qu'il ne dispose des pouvoirs et délégations nécessaires, le directeur a concentré une grande partie des prises de décisions. Dans ce contexte, de nombreuses dépenses s'avèrent insuffisamment justifiées et sans lien avec les intérêts de l'association.

Par ailleurs, l'externalisation auprès d'entrepreneurs de multiples fonctions relevant des missions légitimement attendues d'un directeur d'une structure de cette taille a engendré des coûts supplémentaires participant aux difficultés financières de l'association.

***... menant à une situation financière fortement dégradée***

L'association, qui se trouvait en difficultés financières en 2019, a temporairement assaini sa situation durant la crise sanitaire, grâce au maintien des subventions, et ce, malgré une baisse de l'activité. Son budget a ensuite connu une forte croissance, passant de 2,8 M€ en 2019 à 4,7 M€ en 2024, notamment grâce à une participation croissante de l'Etat. L'association a bénéficié d'un soutien public significatif de 12,8 M€ sur la période 2019-2024 (Département, Métropole, Etat, Région), représentant 65 % de ses recettes. Pour autant, sa situation financière s'est fortement dégradée en 2023 et 2024, à tel point que le commissaire aux comptes a lancé une procédure d'alerte.

Cette dégradation brutale est liée à l'augmentation significative des charges de structure de l'association (frais de fonctionnement courant, prestataires externes, masse salariale du personnel permanent dont particulièrement la direction...) qui passent de 1,7 M€ en 2019 à 3,1 M€ en 2023 au détriment des charges artistiques (achat de spectacles ...). Ainsi, le budget artistique qui représentait 40% du total des dépenses en 2019 n'en représentait plus que 31% en 2023.

L'association a fait face à d'importants problèmes de liquidités. Elle a aussi sollicité un soutien exceptionnel supplémentaire de la métropole de Montpellier de 415 000 € en octobre 2024, qu'elle a obtenu malgré des explications non étayées et lacunaires sur les causes de ses difficultés financières et alors même qu'elle cessait son activité.

A ce jour les comptes de la dernière année d'activité ne sont pas validés.



**12,8 M€**

Montant des subventions (2019-2024)

- 9 M€ Métropole de Montpellier
- 2,8 M€ Drac

**65%**

Part des subventions publiques dans les recettes d'exploitation

**+10%**

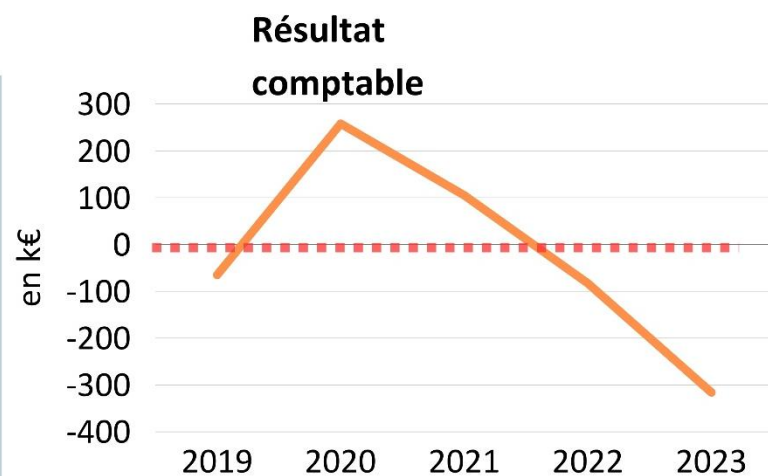
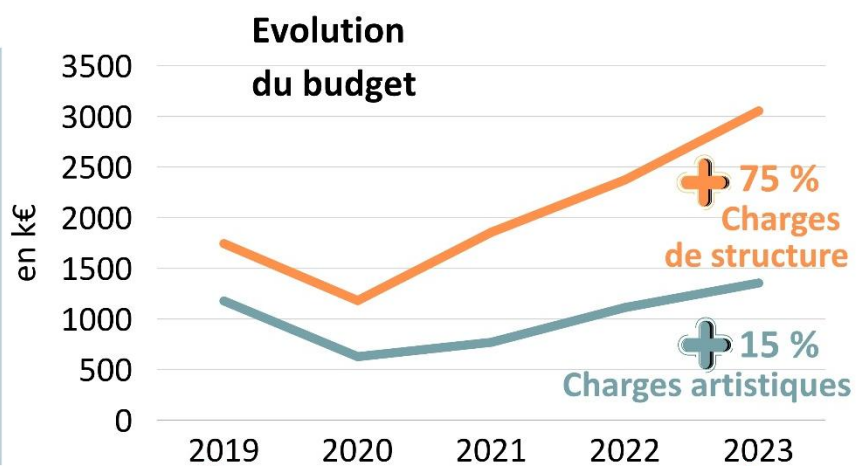
Evolution des subventions de fonctionnement (2019-2023)

**10%**

Part de la billetterie dans les recettes d'exploitation

**-34%**

Evolution des recettes de billetterie (2019-2023)



-----  
N'hésitez pas à partager dans vos articles sur le web et sur les réseaux sociaux, le lien vers notre rapport ([cliquez ici](#)), ou vers notre site internet ([cliquez ici](#)), où il se trouve en libre téléchargement.  
-----



**Contacts presse : [occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr](mailto:occitanie-communication@crtc.ccomptes.fr)**

**T +33 4 67 20 73 00**

Eric Morel [eric.morel@crtc.ccomptes.fr](mailto:eric.morel@crtc.ccomptes.fr)

Caroline Froelig [caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr](mailto:caroline.froelig@crtc.ccomptes.fr)

Ferdaos Fassih [ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr](mailto:ferdaos.fassih@crtc.ccomptes.fr)

CRC Occitanie

500, avenue des Etats du Languedoc – CS 70755

34064 Montpellier cedex 2

[Site internet](#)

